

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 10 novembre 2011

Date de convocation : le 4 novembre 2011

Date d'affichage : le 4 novembre 2011

**Etai~~ent~~ présents :** Alain LAURENDON - Alain BERTHEAS - Jeanne GRANJON - Jean-Paul CHABANNY - Nathalie LE GALL - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEAUX - Olivier JOLY - Danielle ROCHE - Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ - Colette BARTHELEMY - Jean-Pierre GUYONY - Pierre GRANGE - Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN - René BENEVENT - Isabelle PINON - Alexandra DUFOUR - Jean CELLIER - Jean-Louis GIRAUD - Jocelyne SIENNAT - Ghislaine POYET - René FRANÇON - Béatrice DAUPHIN - Catherine DE VILLOUTREYS - Delphine MANSAT - Philippe BOYER - Marie-José FAURE - Norbert VERRIER - Delphine DURIAUX - Nicole TOUBIN - Catherine CRONEL

**Absents excusés :** Jeanne GRANJON - Nathalie LE GALL - Colette BARTHELEMY - Jean-Pierre GUYONY - Colette GASSMANN - Alexandra DUFOUR - Delphine DURIAUX - Nicole TOUBIN

**Pouvoir de :** Jeanne GRANJON à François MATHEVET  
 Nathalie LE GALL à Jean-Paul CHABANNY  
 Jean-Pierre GUYONY à Jean-Louis GIRAUD  
 Colette GASSMANN à Alain LAURENDON  
 Alexandra DUFOUR à Jocelyne SIENNAT  
 Delphine DURIAUX à Catherine CRONEL  
 Nicole TOUBIN à Marie-José FAURE

**Secrétaire de séance :** Jocelyne SIENNAT

**N° 2011-153**

---\*---

**OBJET : URBANISME - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DES PEYRARDES**

**Rapporteur : Jean-Louis GIRAUD**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite aux délibérations du Conseil Municipal en dates des 19 septembre 1991 et 18 juin 1992, le secteur des Peyrardes a été aménagé et urbanisé dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté à vocation d'activités industrielles ou artisanales.

Aujourd'hui, le programme des équipements publics (voiries, réseaux et espaces verts) ainsi que le programme des constructions sont réalisés.

Il explique que les conditions sont donc réunies pour mettre fin à la procédure de ZAC, par suppression, conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme.

Informations sur l'accusé de réception

Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	21/11/2011
Accusé réception le	21/11/2011
Numéro de l'acte	DEL 2011-153

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 10 novembre 2011

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour :

- se prononcer sur la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Peyrardes, en raison des motifs exposés ci-dessus et développés dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.
- dire que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes :
  - affichage pendant un mois en mairie
  - mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
  - publication au recueil des actes administratifs de la commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE****A l'unanimité,**

- **SE PRONONCE** favorable sur la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté des Peyrardes, en raison des motifs exposés ci-dessus et développés dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération.
- **DIT** que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes :
  - affichage pendant un mois en mairie
  - mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
  - publication au recueil des actes administratifs de la commune.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le juge administratif dans un délai de deux mois, à compter de la notification.

**ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A Saint-Just Saint-Rambert, le 10 novembre 2011

**Alain LAURENDON**  
Maire de Saint-Just Saint-Rambert  
Vice Président du Conseil Général de la Loire

La présente délibération est certifiée exécutoire.  
Etant transmise en Sous-Préfecture le... 21/11/11  
Et ayant fait l'objet d'un affichage le... 28/11/11  
Le Maire,

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous Préfecture de Montbrison
le	21/11/2011
Accusé réception le	21/11/2011
Numéro de l'acte	DEL 2011-153

